

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 17 novembre 2023

Date de convocation : 2 octobre 2023	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 24 novembre 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2023-56**

OBJET : **Marchés de travaux et de fournitures pour l'électrification**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DIX-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 octobre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Christian LUCAZEAU et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Sylvain LESPINASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité est une compétence obligatoire du SDEER : par leur adhésion au SDEER, les communes la lui transfèrent.

Le cahier des charges de concession signé avec Enedis prévoit que le SDEER conserve une part de maîtrise d'ouvrage dans les opérations d'extension, de renforcement de sécurisation ou d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité.

Le SDEER fait effectuer les études et travaux correspondants par des entreprises du secteur privé, par le biais de marchés pluriannuels à bons de commande portant sur des lots géographiques (12 lots à ce jour). En outre, le SDEER passe des marchés avec des fabricants des principaux équipements du réseau (postes de transformation préfabriqués PAC-CBU et PSS, cellules HTA, transformateurs HTA/BT et câbles HTA et BT – ainsi que pour les câbles d'éclairage public) : les prestataires de travaux ont alors obligation de s'y approvisionner *via* le SDEER.

En 2021, douze marchés ont été passés pour les travaux (avec neuf entreprises) et cinq marchés ont été passés pour les équipements (avec quatre fournisseurs).

Ces marchés arrivent à échéance en juillet 2024.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur l'opportunité de lancer de nouveaux appels d'offres pour des travaux d'électrification et pour des fournitures de réseau public de distribution d'électricité pour une période courant à partir de juillet 2024 et, en outre, notamment, sur :

- le contenu et le volume des marchés correspondants ;
- l'allotissement de ces marchés ;
- la durée de ces marchés et leur alignement éventuel sur le calendrier des marchés de travaux d'éclairage public.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Décide que le SDEER lancera un appel d'offres conjoint d'études et de travaux neufs d'électrification et génie civil télécom annexe pour une durée de trois années à partir de juillet 2024, avec option de prolongation pour une année ;

2 - Décide que le SDEER lancera des appels d'offres pour les principaux équipements du réseau public de distribution d'électricité (postes de transformation préfabriqués PAC-CBU et PSS, cellules HTA, transformateurs HTA/BT et câbles HTA et BT) et les câbles d'éclairage public ;

3 - Décide que l'allotissement des marchés de travaux sera géographique ;

4 - Donne mandat à M. le Président pour définir les documents de marché et procéder à la mise en œuvre des appels d'offres correspondants, selon les dispositions du code de la commande publique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Sylvain LESPINASSE*